

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-140

Déposé le : 08.09.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton

Texte déposé

Une bonne moitié de la consommation énergétique totale et environ 40% des émissions de CO2 proviennent du parc des bâtiments. Le potentiel d'économie est énorme. Les mesures nécessaires en sont la réduction de la consommation du chauffage et de l'eau chaude ainsi que le recours aux énergies renouvelables. La stratégie énergétique 2050 de la Confédération entend doubler le taux de rénovation et d'isolation des bâtiments (il s'agira d'assainir 2% du parc locatif chaque année).

Un état des lieux de la situation permet de voir que nous sommes loin du compte :

- ✓ La Confédération et les cantons ont lancé dès 2010 un « Programme bâtiments » destiné à inciter les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur bien. Le bilan de ce programme est globalement positif. Toutefois, le rapport annuel 2014 dudit Programme Bâtiments révèle que le canton de Vaud figure toujours en queue de peloton quant aux nombres de subventions versées, et que le nombre de demandes de subvention dans le canton représente presque la moitié de moins que celles du canton de Berne. Au vu des sommes effectivement engagées dans le programme vaudois, on peut en déduire que celui-ci est peu sollicité et sous-utilisé ;
- ✓ le nombre de bâtiments assainis dans le canton est faible. Sur le plan suisse il est estimé que plus de 1,5 millions de bâtiments doivent encore être assainis. De tels chiffres ne sont hélas pas disponibles sur le plan vaudois. En tout état de cause, des efforts considérables devront être entrepris pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050.

- ✓ le certificat énergétique (CFCB) des bâtiments n'est obligatoire qu'en cas d'aliénation d'un bâtiment d'habitation alors que ce certificat est un outil utile pour lutter contre le gaspillage énergétique;

De plus, il convient de prendre note que l'assainissement des immeubles est l'affaire de tous et qu'outre les propriétaires privés, bailleurs et locataires doivent y contribuer puisque environ 40% des surfaces habitables sont des logements locatifs dans lesquels vivent environ 60% des habitants. A cet égard, relevons contrairement aux idées préconçues les faits suivants :

- ✓ le droit du bail n'est ni un obstacle ni un frein à la rénovation énergétique des bâtiments. En effet, une récente étude de l'Office fédéral de l'énergie «energetische Sanierung Auswirkungen auf Mietzinsen» confirme que les travaux de rénovation énergétique sont le plus souvent rentables pour les bailleurs. L'Office fédéral du logement précise quant à lui que l'investissement financier consenti par le bailleur en cas de rénovation énergétique d'un bâtiment est rentable compte tenu des dispositions du droit du bail permettant une hausse de loyer en cas de travaux à plus-value, des subventions provenant des programmes bâtiments et des déductions fiscales possibles ;
- ✓ il n'y a pas de répartition équitable entre locataires et bailleurs des dépenses liées aux assainissements. En effet, dans la plupart de cas, les hausses de loyer justifiées par des travaux de rénovation sont plus élevées que les économies réalisées en raison de la baisse de consommation d'énergie et les locataires sont ainsi confrontés à une augmentation nette de leurs charges. Financièrement, une telle opération n'est pas rentable pour les locataires.

L'assainissement des bâtiments ne pourra se faire sans mesures d'accompagnements. Sur le plan cantonal, les pistes suivantes mériteraient d'être étudiées : mieux promouvoir et renforcer le programme bâtiments ; conditionner les subventions à une exigence de transparence sur les coûts, rendre obligatoire le CFCB, introduire un fonds d'assainissement par immeuble.

Je demande dès lors au Conseil d'Etat de mettre en place une stratégie pour atteindre les objectifs fixés, à savoir réduire sensiblement la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment tout en tenant compte de la nécessité de répartir de manière équitable entre toutes les parties les coûts de ces assainissements ?

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



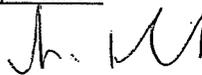
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Baehler Bech Anne

Signature :

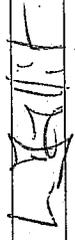
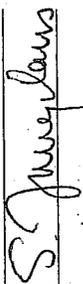
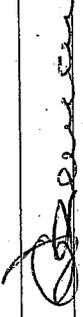


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

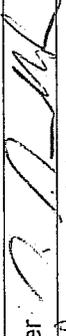
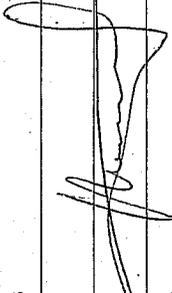
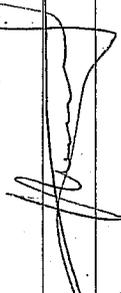
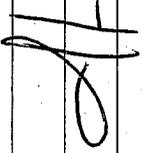
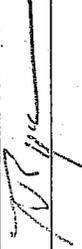
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Aellen Catherine	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Christen Jérôme	Ferrari Yves 
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent 	Clivaz Philippe	Gander Hugues 
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial 	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriades Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Induni Valérie
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Butera Sonya 	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Capt Gloria	Dupontet Aline 	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chapalay Albert	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Cherubini Alberto	Eggenberger Julien	Kernen Olivier 

Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc 	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude 
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves 	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Pillonel Cédric	Stürmer Felix 
Manzini Pascale 	Podio Sylvie 	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Probst Delphine 	Thalmann Muriel 
Martin Josée 	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude 	Ravenel Yves 	Treboux Maurice
Mayor Olivier 	Renaud Michel 	Trolliet Daniel 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venzelos Vassilis 
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick 
Modoux Philippe	Roulet Catherine 	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane 	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 	Yersin Jean-Robert 
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric